

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20220331-D-16-2022-DE
Date de télétransmission : 04/04/2022
Date de réception préfecture : 04/04/2022

Nombre de conseillers

en exercice : 15
présents : 10
votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, et le trente et un du mois de mars à dix-neuf heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 mars 2022, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Séverine CHARLOT, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, M. Gilles GARDIENNET, Mme Annie BAUMLIN, Mme Caroline DORMOY.

Absents excusés : M. Stéphane CHEVILLARD

Ont donné pouvoir : M. Pierre ARTAUX à Mme Véronique BATISSE
M. Romain MUNIER à M. Bruno BIDOYEN
M. Valentin COLLEUILLE à Mme Séverine CHARLOT
Mme Estelle TURAN à Mme Lucie REYNAUD

Mme Lucie REYNAUD a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Monsieur le Maire propose de rattacher une délibération à l'ordre du jour concernant "La Fongibilité des Crédits".

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de rattacher cette délibération à l'ordre du jour.

CAUE 70 – CONVENTION « AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS AUX ABORDS DE LA MAIRIE »

16/2022

La Commune de Quincey souhaite aménager un espace public de convivialité aux abords de la mairie. Cet aménagement devra notamment :

- permettre la gestion de la circulation (véhicules légers et bus) et l'organisation du stationnement aux abords de la mairie en conservant des éléments patrimoniaux (patrimoine remarquable, fontaine abreuvoir, murs en pierre...)
- intégrer l'installation d'un futur commerce sur cette place.

La commune souhaiterait que ce lieu conserve des traces de son passé et qu'il favorise les rencontres et la convivialité tout en améliorant la lisibilité du secteur.

Considérant la mission du CAUE 70 d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en apportant le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire et à mobiliser particulièrement les compétences suivantes : architecte et les moyens techniques utiles.

Considérant les étapes de la mission du CAUE 70 :

- Analyse du site et de son environnement,
- Proposition d'un ou plusieurs scénarios d'aménagement (3 maximum),
- Elaboration d'un préprogramme du scénario validé par les élus, accompagné d'un chiffrage sommaire.

Considérant le montant de la contribution au CAUE 70 fixé à 3 375.00 €, par acomptes périodiques et à l'issue des différentes phases d'études.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec le CAUE 70 afin de bénéficier d'une mission d'accompagnement pour le projet « Aménagement des espaces publics aux abords de la Mairie ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention d'accompagnement proposée par le CAUE 70,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer cette convention avec le CAUE 70, dont le projet est joint en annexe, ainsi que tout document à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **1er avril 2022**

Pour copie conforme :

En Mairie, le **1er avril 2022**

Le Maire,

